



Liquidation d'une société père et fils avec le décès père

Par **mireille32_old**, le **21/05/2007 à 22:30**

Bonjour j'ai donné 80% d'un devis pour des travaux dans deux appartements à une sarl père et fils.
Le père est décédé, et le fils n'a pas souhaité continué l'entreprise, et a liassé venir les dettes
Le problème est que j'ai donné 80% du devis alors que cette entreprise a effectué pour 40% des travaux....
J'ai fais confiance au père...
Suite à la liquidation je me retrouve créancier chirographaire.en laissant beaucoup d'argent ...
Comment faire pour retrouver une parts de la somme données???
Merci de m'aider...je ne sais plus comment faire...

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007 à 22:34**

Bonjour.
A moins d'un miracle ou à moins que les créanciers privilégiés ne soient pas trop nombreux, je ne vois pas comment vous pourriez récupérer votre argent.
Désolé.
Cdt.

Par **mireille32_old**, le **21/05/2007 à 23:44**

par le biais des assurances, n'y a t'il aucun moyen??

Par **Jurigaby**, le **22/05/2007 à 02:19**

Vous avez souscrit une assurance particulière couvrant ce genre de risques? Dans le cas contraire, je ne pense pas... Cdt.